

2022

CONSEIL MUNICIPAL



Procès-Verbal n° 6

Séance du 19 septembre
2022



COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **23** Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Laurent FOUGEROUX, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Michel LAGIER, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON

Pouvoirs : **4** Laurent FOUGEROUX à Pierre GRATALOUP
Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Michel LAGIER à Monia FAYOLLE
Jacques MEILHON à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Emeric MOREL

Date de la convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 8 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

Points donnant lieu à délibération :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
3. Avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SIAHVY et la commune de Grézieu-la-Varenne
4. CCVL – Convention relative à la participation financière des communes pour l'utilisation de la plateforme ADVIZEO permettant le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA
5. Convention de mise à disposition de locaux à la CCVL pour les activités du centre de loisirs « Ebulisphère »
6. Constitution d'une servitude de tréfonds et de passage pour une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée B 1695
7. Désaffectation et déclassement des locaux de l'ancienne Poste
8. Rapport d'activités 2021 du SIPAG

Points ne donnant pas lieu à délibération :

- Décisions du Maire dans le cadre des délégations
- Questions diverses
- Questions orales

Bernard ROMIER : nous avons quatre pouvoirs :
Laurent FOUGEROUX à Pierre GRATALOUP
Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Michel LAGIER à Monia FAYOLLE
Jacques MEILHON à Hugues JEANTET

Et deux personnes absentes : Béatrice BOULANGE et Eliane BERTIN.

Nous allons maintenant ouvrir la séance.

Points donnant lieu à délibération

1. Nomination du secrétaire de séance Délibération n° 047/2022

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Bernard ROMIER : nous devons nommer le secrétaire de séance. Y-a-t-il un ou une volontaire ?

Emeric MOREL : oui.

Bernard ROMIER : pas d'opposition ? Non ?
Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT l'obligation faite au conseil municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT la proposition faite de procéder à cette nomination par un vote à main levée,

CONSIDERANT que Monsieur Emeric MOREL se présente comme secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré,

NOMME Monsieur Emeric MOREL comme secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 Délibération n° 048/2022

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé aux conseillers de formuler leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Bernard ROMIER : avez-vous des questions, des remarques sur le procès-verbal qui vous est soumis ? Non ?
Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

VU le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 présenté,

Après en avoir délibéré,

ARRETE le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Bernard ROMIER : je vais vous laisser réfléchir sur la rédaction du procès-verbal qui se fait actuellement mot pour mot. Souhaitez-vous maintenir ce mode de transcription ou bien voulez-vous que les propos soient repris pour n'en conserver que l'esprit général ?

Robert NICOLETTI : il faut rester fidèle à ce qui est dit sinon l'interprétation pourrait être différente.

Hugues JEANTET : je suis assez favorable pour rester fidèle à ce qui est dit, à l'enregistrement.

Bernard ROMIER : sachant que tout est enregistré.

Anne VICHARD : par contre, pour les présentations comme nous allons avoir ce soir, il serait plus simple de mettre les diapositives en y intercalant les interventions des uns et des autres afin d'éviter les répétitions.

Bernard ROMIER : ce qui veut dire que pour le rapport d'activités du SIPAG, par exemple, que Fabienne TOURAINE va nous présenter tout à l'heure, si quelqu'un intervient en cours de présentation, la question et la réponse y seront intégrées. Par conséquent, si cela vous convient, nous ne changeons rien.

Fabienne TOURAINE : en sachant que pour aider à la transcription, il existe des logiciels.

Pierre GRATALOUP : quand l'oreille humaine ne comprend pas, le logiciel ne comprend pas mieux.

Monia FAYOLLE : nous l'avons inscrit au budget mais nous n'avons pas encore trouvé le logiciel adapté à notre situation.

Bernard ROMIER : les incompréhensions sur les enregistrements des séances restent minimes tout de même.

3. Avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SIAHVVY et la commune de Grézieu-la-Varenne **Délibération n° 049/2022**

La convention du 12 novembre 2020 régissant les modalités administratives, techniques et financières du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du SIAHVVY à la commune de Grézieu-la-Varenne, pour la réalisation de travaux d'eaux usées concomitamment aux travaux d'eaux pluviales, a été modifiée par avenant n° 1 du 4 mai 2021.

L'avancée de l'opération nécessite une nouvelle mise à jour de la convention par voie d'avenant afin que soient prises en compte les modifications suivantes :

- Abandon des travaux relatifs au bassin de la Chaudanne (qui feront l'objet d'une convention ultérieure) ;
- Abandon des travaux du collecteur de la salle des fêtes ;
- Inscription des travaux de déviation du réseau d'eaux usées croisé par le réseau d'eaux pluviales avenue Lucien Blanc.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SIAHVY et la commune de Grézieu-la-Varenne joint en annexe et de donner délégation à Monsieur le Maire afin de le signer.

Bernard ROMIER : je laisse la parole à Jean-Claude CORBIN.

Jean-Claude CORBIN : nous restons dans le cadre des travaux d'eaux pluviales. Des opérations ont été annulées ou abandonnées, d'autres opérations ont été ajoutées, pour aboutir à une note finale d'un montant de 219 869,97 € TTC à charge du SIAHVY, qui nous en est redevable en totalité à ce jour.

Hugues JEANTET : qu'en est-il de l'abandon des travaux relatifs au bassin de la Chaudanne ?

Jean-Claude CORBIN : nous n'abandonnons pas les travaux du bassin de la Chaudanne. Avec les hausses de prix des matières premières et des coûts des travaux, l'enveloppe de l'opération ne sera pas celle du montant du marché. C'est la raison pour laquelle les travaux sont supprimés de cette convention. Une nouvelle consultation a été lancée et nous attendons l'aboutissement de la procédure sous peu.

Bernard ROMIER : ce n'est pas la seule raison, je vous le rappelle. Les travaux du bassin de la Chaudanne avaient été programmés sur une période très courte, courant de septembre 2021 à mars 2022. Cependant, avec les modifications des travaux d'eaux usées, il était prévu l'abattage de cinq peupliers qui n'avait pas été mentionné dans l'arrêté préfectoral. Suite à l'intervention de riverains des Terres Mêlées, qui nous ont fait remarquer que les cinq arbres ne faisant pas partie du plan d'abattage, cette situation n'était pas légale, le chantier a été arrêté aux deux tiers de sa réalisation. Même si la DREAL a autorisé très rapidement la coupe des peupliers, le temps restant pour finir les travaux n'était plus suffisant.

Jean Claude CORBIN : notre période d'intervention en bordure de cours d'eau était cadrée et comme nous avons atteint la date butoir, nous avons été obligés d'interrompre les travaux.

Bernard ROMIER : ils vont donc reprendre bientôt pour être terminés au printemps afin de respecter la faune, la flore, la nidification...

Anne VICHARD : en complément, par rapport à la convention signée avec le SIAHVY, nous en établirons une spécifique pour le bassin de la Chaudanne, ce qui nous permet de clôturer toutes les opérations qui sont terminées depuis quelque temps.

Bernard ROMIER : il y a également l'abandon d'un réseau ?

Jean Claude CORBIN : il s'agit du réseau d'eaux usées de la salle des fêtes car pour celui-là, lorsque nous avons commencé les travaux, le SIAHVY ignorait qu'il y avait déjà un réseau. Nous avons découvert en cours de chantier un réseau existant, il n'y avait donc pas lieu d'en créer un autre.

Bernard ROMIER : c'est le programme définitif, avec les travaux à venir pour le bassin de la Chaudanne selon les résultats de la consultation en cours.

Jean-Claude CORBIN : initialement, les travaux d'eaux usées prévus étaient sur une enveloppe d'environ 50 000 €. Aujourd'hui, avec le dévoiement et ce qui est venu s'ajouter, en l'occurrence le stade de foot qui n'était pas du tout prévu au départ, on passe de 50 000 € à 219 000 €.

Bernard ROMIER : avez-vous d'autres questions ? Des explications souhaitées ? Non ?
Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.2422-12,

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SIAHVVY et la commune de Grézieu-la-Varenne pour la réalisation de travaux d'eaux usées concomitamment aux travaux d'eaux pluviales, approuvée par délibération du conseil municipal n° 2020/085 du 16 octobre 2020,

VU l'avenant n° 1 à ladite convention, approuvé par délibération du conseil municipal n° 2021/030 du 26 avril 2021,

CONSIDERANT le projet d'avenant n° 2 à ladite convention,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SIAHVVY et la commune de Grézieu-la-Varenne, tel qu'annexé à la présente délibération.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire afin de le signer ainsi que tous documents afférents.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. CCVL – Convention relative à la participation financière des communes pour l'utilisation de la plateforme ADVIZEO permettant le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA **Délibération n° 050/2022**

Bernard ROMIER : je laisse la parole à Olivier BAREILLE.

Olivier BAREILLE mentionne les points clés du rapport afférent ci-après :

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2021/065 du 13 septembre 2021, une convention a été signée avec la CCVL relative au reversement aux communes de subventions pour les études, les équipements de suivi de consommations et la maîtrise d'œuvre pour l'économie énergétique dans les bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA.

L'AMI SEQUOIA, financé par le programme ACTEE 2, vise à financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

L'un des axes du programme est le développement du suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics par l'intermédiaire d'une plateforme. Celle-ci permet de mesurer les consommations et ainsi les réduire, notamment grâce au travail de préconisations formulées par l'économiste de flux, ALTE 69. La plateforme déployée par l'ALTE, qui contribue également au respect du décret tertiaire, est ADVIZEO et permet, notamment, pour les bâtiments qui sont intégrés :

- de réaliser le suivi multi-fluides en collectant et centralisant les données de façon automatisée et en proposant une visualisation des données sur des tableaux de bord personnalisés ;
- d'analyser les consommations et les factures ;
- de détecter les dérives en générant des alertes paramétrables ;
- de visualiser l'ensemble des sites sur une carte à travers des critères de tri ;
- de gérer des plans d'action de réduction des consommations ;
- de transmettre les données par interopérabilité avec la plateforme OPERAT pour les bâtiments soumis au décret tertiaire ;
- de générer des rapports automatiques personnalisables à la fréquence souhaitée ;
- d'intégrer les données d'objets connectés (IoT) comme des sondes de T°C, des modules de télérelève de compteurs de chaleur ou de sous-compteur d'électricité...

Les bâtiments communaux concernés sont les suivants : salle des sports, vestiaires de football, tennis couverts, mairie, centre d'animation, maison de l'enfance, école élémentaire, école maternelle, halle.

Dès lors, il convient de fixer, par convention à signer avec la CCVL, les modalités de participation financière des communes pour l'utilisation de la plateforme ADVIZEO, étant précisé que les financements ALTE et AMI SEQUOIA ne sont valables que pour des dépenses effectuées avant le 15 mars 2023, date de fin du programme.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention à conclure avec la CCVL, relative à la participation financière des communes pour l'utilisation de la plateforme ADVIZEO permettant le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents afférents.

Olivier BAREILLE : cette convention avec la CCVL doit permettre de procéder à l'achat et la subvention de licences destinées à faire ces remontées de données. La manière dont fonctionne le dispositif est la suivante : il y a une première licence qu'il faut payer annuellement pour la remontée des informations à partir des appareils connectés et une deuxième licence pour la saisie sous la plateforme ADVIZEO. L'objet est de voter cette subvention annuelle. Il faut savoir que 50% sont subventionnés par la CCVL. Nous avons six bâtiments concernés et le coût est de l'ordre d'une centaine d'euros par bâtiment, subventionnés à hauteur de 50% par la CCVL, et par la commune nécessairement. Avec six bâtiments et deux licences de 50 € par bâtiment pour faire marcher ce dispositif, nous sommes à peu près sur 600 €.

C'est essentiellement ce pourquoi nous délibérons ce soir, pour la mise en place de cette convention que l'on signe avec la CCVL, principalement pour nous permettre de bénéficier de la subvention.

Pour rappel, les dépenses relatives à la connexion de ces bâtiments doivent être engagées avant mars 2023 pour pouvoir bénéficier de la subvention. Sachant, néanmoins, que le suivi des consommations et du système se poursuit jusqu'en 2024.

Bernard ROMIER : merci Olivier. Avez-vous des questions ? Des compléments souhaités ?

Hugues JEANTET : oui, je suis étonné qu'il n'y ait aucun tarif dans la convention parce que l'on parle de deux fois 50 € par bâtiment.

Jean-Claude CORBIN : tous les tarifs sont mentionnés dans l'annexe.

Bernard ROMIER : et vous avez également les bâtiments concernés qui sont mentionnés dans cette annexe.

Renée TORRES : est-ce que tous les bâtiments se prêtent à ces évaluations ?

Olivier BAREILLE : sur les bâtiments qui sont cités, en fonction des dispositifs qui sont utilisés, il y a effectivement certains aménagements qui seront à faire au niveau de certains compteurs, notamment l'alimentation des tennis et des vestiaires de foot. Il faudra vérifier que l'on ait un dégroupage des différents flux, au niveau électrique. Pour les autres énergies, c'est beaucoup plus facile à mettre en place.

Renée TORRES : il y aura des frais à engager pour cela ?

Olivier BAREILLE : ce sera à voir en fonction de l'installation du dispositif. Il y aura nécessairement des éléments liés à l'installation des appareils de relève.

Renée TORRES : c'est justement dans le but d'essayer de faire diminuer la consommation.

Bernard ROMIER : je pense que ce sont des aménagements marginaux.

Jean Claude CORBIN : concernant le foot et le tennis, les tableaux électriques sont présents et le dégroupage est déjà fait. Il n'y aura qu'à mettre l'appareil de mesures à l'intérieur.

Olivier BAREILLE : il faut savoir également qu'il y a une obligation de faire un diagnostic. Sachant qu'après, il y a un élément d'engagement vis-à-vis de la réduction en termes de pourcentage des consommations à échéance de 5/10/15 ans.

Robert NICOLETTI : juste une remarque. La salle des fêtes n'est pas prise en compte pour l'instant. Elle sera prise en compte après ?

Bernard ROMIER : oui. Elle sera intégrée plus tard.

Robert NICOLETTI : ce sera un septième bâtiment. Il faut le préciser parce que ce n'est pas que six bâtiments.

Olivier BAREILLE : la raison pour laquelle la salle des fêtes n'a pas été prise en compte est qu'il y avait des engagements à faire, pour bénéficier de subventions, avant début 2023.

Monia FAYOLLE : sous quelle forme les données pourront-elles être visualisées ? L'outil prévoit des rapports ou ces données seront-elles à rentrer dans une base de données pour avoir une restitution ?

Olivier BAREILLE : ce qui est prévu, notamment, c'est qu'un téléversement automatique et des relevés automatiques soient réalisés. C'est l'objet des deux licences pour rendre interopérable le dispositif.

Monia FAYOLLE : et après, pour la restitution ?

Olivier BAREILLE : pour la restitution, il y a un opérateur qui, au niveau de la commune, est censé pouvoir s'assurer de la fidélité des données qui sont saisies et ensuite interroger la base de manière à générer automatiquement un rapport. C'est à la demande, ce n'est pas en accès libre.

Monia FAYOLLE : pour la restitution en elle-même, est-ce qu'il faudra retravailler les données ou est-ce que l'outil fera déjà un pré-rapport ?

Olivier BAREILLE : l'outil fait un rapport, un envoi brut par bâtiment. Après, si on veut une évolution sur les tendances, on reste sur une base de données.

Bernard ROMIER : d'autres questions ? Des interrogations ?
Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-06-18-0002 du 18 juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la CCVL,

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA, session 2, porté par la FNCCR,

VU la délibération du conseil de communauté de la CCVL n° 67/2021 du 6 mai 2021 relative à la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du programme ACTEE,

VU la convention du 23 septembre 2021 entre la CCVL et la commune, approuvée par délibération du conseil municipal n° 2021/065 du 13 septembre 2021, relative au reversement aux communes de subventions pour les études, les équipements de suivi de consommations et la maîtrise d'œuvre pour l'économie énergétique dans les bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA,

VU la délibération du conseil de communauté de la CCVL n° 72/2022 du 7 juillet 2022 relative au financement de la plateforme ADVIZEO de suivi des consommations énergétiques,

VU le projet de convention relative à la participation financière des communes pour l'utilisation de la plateforme ADVIZEO permettant le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA,

CONSIDERANT la nécessité de préciser, par voie de convention, les conditions d'appel à contribution de la CCVL aux communes ayant choisi d'intégrer des bâtiments publics sur la plateforme ADVIZEO,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, à conclure avec la CCVL relative à la participation financière des communes pour l'utilisation de la plateforme ADVIZEO permettant le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA et du groupement MIMOSA.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents afférents.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Convention de mise à disposition de locaux à la CCVL pour les activités du centre de loisirs « Ebulisphère » Délibération n° 051/2022

Bernard ROMIER : je laisse la parole à Elodie RELING.

Elodie RELING donne lecture du rapport afférent :

Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a en charge la gestion des centres de loisirs intercommunaux « Ebulisphère » et « TYM ».

La capacité d'accueil de ces deux structures est devenue insuffisante compte tenu de l'augmentation constante des besoins.

Pour faire face à cette situation, des locaux de la commune ont été mis à la disposition de la CCVL à titre gratuit, pour la période du 8 au 29 juillet 2022, afin de permettre au centre de loisirs « Ebulisphère » d'y exercer une partie de son activité. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention approuvée par délibération du conseil municipal n° 043/2022 du 23 juin 2022.

Dans la continuité de cette action, la CCVL sollicite à nouveau la mise à disposition de locaux au sein de l'école élémentaire Georges Lamarque, de la cuisine satellite et de l'espace jeunes du 24 octobre au 4 novembre 2022 et ce, à titre gratuit, dans l'attente de la passation d'une convention avec participation financière à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à la CCVL pour les activités du centre de loisirs « Ebulisphère » jointe en annexe et de donner délégation à Monsieur le Maire afin de la signer.

Bernard ROMIER : nous reprenons le dispositif qui a été mis en place cet été ?

Elodie RELING : oui mais un peu réduit. Cet été, nous avons deux fois 48 enfants parce que l'école maternelle était concernée. Pour les vacances de la Toussaint, il n'y aura que 40 enfants.

Virginie BLAISON : est-ce que ça s'est bien passé cet été ? Il n'y a pas eu de dégradation ?

Elodie RELING : aucune dégradation.

Virginie BLAISON : c'est donc une expérience qui s'est bien passée ?

Elodie RELING : ça s'est très bien passé mais la gestion de deux sites aussi éloignés a été compliquée pour la CCVL. C'est la raison pour laquelle il y a une centralisation pour cette fois.

Monia FAYOLLE : les 40 places seront à l'école élémentaire ?

Elodie RELING : école élémentaire, cuisine satellite et espace jeunes.

Renée TORRES : lors de la convention de mise à disposition qui a fait l'objet d'une délibération au mois de juin, une remarque avait été faite sur l'absence de compensation financière pour les fluides et il avait été dit que ce serait intégré dans la prochaine convention.

Elodie RELING : une refacturation est prévue pour les produits d'entretien et les consommables d'hygiène. Pour l'instant, nous sommes toujours sur un système de gratuité mais cela ne va pas durer.

Renée TORRES : il est noté qu'au 1^{er} janvier, cela va changer.

Bernard ROMIER : c'est cela. Pour l'instant, nous reproduisons ce qui a été fait cet été mais, pour janvier, nous allons retravailler le dossier pour intégrer une prise en charge par la CCVL.

Anne VICHARD : même si ça a bien fonctionné cet été, cela n'a pas été simple pour la MJC de gérer des sites éloignés. Mais le regroupement sur l'école élémentaire l'est encore moins. Il n'est pas sûr que cela convienne parfaitement aux besoins. Nous allons voir comment vont se passer les vacances de la Toussaint avant d'envisager quelque chose de plus pérenne, de

régulier qui effectivement impliquerait nécessairement que l'on fasse participer la CCVL aux frais de fonctionnement des bâtiments qui seront mis à disposition. Pour l'instant, nous sommes toujours en phase de test. Matériellement, la mise en place d'une facturation est compliquée par rapport aux ratios, au m² par enfant en fonction de leur âge, etc.

Bernard ROMIER : d'autres interventions ? D'autres questions ?

Hugues JEANTET : ce qui veut dire que si toutefois cela ne leur correspond pas, en même temps je suis étonné sur l'histoire des ratios par rapport aux tranches d'âge...

Elodie RELING : c'est 8 m² par enfant, pour les petits.

Hugues JEANTET : oui, je connais parfaitement cela.

Elodie RELING : parce que les classes ne sont pas utilisées.

Hugues JEANTET : c'est ma deuxième question car la convention mentionne les classes 11 et 12 de l'école élémentaire. Les salles sont donc bien utilisées ?

Bernard ROMIER : ce sont les classes du bas.

Elodie RELING : la salle d'évolution est déjà utilisée.

Anne VICHARD : la partie « garderie » sera pour les tous petits. Et ils vont essayer de ne pas trop utiliser les salles de classe parce que cela pose quand même des problèmes avec les enseignants. C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué l'espace jeunes et la cuisine satellite pour les activités des plus grands. Il faut une zone aussi pour faire dormir les plus petits. C'est loin d'être simple car le bâtiment ne se prête pas forcément à tout cela. Donc, pour l'instant, les salles de classe sont intégrées mais ils vont essayer de ne pas s'en servir.

Hugues JEANTET : en même temps, je pense que la commune doit vraiment se poser la question parce que cela correspond à un vrai besoin, il y a eu une très forte demande, à moins que cela ait changé depuis, mais une très forte demande de garde avec un centre de loisirs Ebulisphère qui était archi-complet avec des heures de queue. Je trouverais dommage d'avoir amorcé quelque chose et que cela fasse plouf.

Elodie RELING : ça ne fera pas plouf. Nous sommes en pleine réflexion et nous avons une commission « enfance » le 27 septembre pour en parler entre autres.

Hugues JEANTET : et je pense qu'une école est quand même bien adaptée à ce type d'utilisation.

Elodie RELING : il y a vraiment l'idée de trouver une solution pérenne à ce niveau-là, parce qu'effectivement c'est un vrai service pour les grézirois, sachant, de plus, qu'ils sont prioritaires.

Hugues JEANTET : surtout si on ne paye pas de location.

Elodie RELING : ils paieront, après.

Hugues JEANTET : j'ai toujours entendu dire qu'il manquait des places alors il faut vraiment se battre pour que des places soient maintenues sur Grézieu.

Elodie RELING : c'est pourquoi nous continuons comme cela en attendant de trouver une solution pérenne.

Hugues JEANTET : si je peux me permettre, je trouve plus compliqué d'utiliser l'espace jeunes que d'utiliser une salle de classe, en bonne entente avec les enseignants, même si je sais que c'est toujours très compliqué et que ce sont parfois deux mondes qui s'opposent bien

tristement, mais on peut y arriver, plutôt que d'utiliser l'espace jeunes qui est aussi encore plus loin. Je pense qu'une école s'y prête mieux.

Bernard ROMIER : en 2023, le centre de loisirs aura lieu également le mercredi. Il sera alors difficile de défaire la salle le mardi soir et de la remettre en place le mercredi soir pour le jeudi. Il y a des problématiques à résoudre.

Hugues JEANTET : je connais ça par cœur et je pense que c'est possible.

Bernard ROMIER : je ne dis pas que c'est impossible mais c'est un problème de bras.

Hugues JEANTET : il s'agit de travailler en bonne intelligence avec l'enseignant.

Elodie RELING : Monia disait qu'il y avait une commission « enfance » à la CCVL pour faire justement un bilan sur le centre de loisirs Ebulisphère.

Anne-Marie MATHIEU : ce sera le mercredi 21 septembre.

Bernard ROMIER : pas d'autres questions ? Non ? Merci.
Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que cette mise à disposition de locaux apporte une réponse aux besoins croissants d'accueil en centre de loisirs pendant les vacances scolaires,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux à la CCVL pour les activités du centre de loisirs « Ebulisphère », à titre gratuit, telle qu'annexée à la présente délibération.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire afin de la signer.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Constitution d'une servitude de tréfonds et de passage pour une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée B 1695 **Délibération n° 052/2022**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de renouvellement du réseau public d'assainissement d'eaux usées menés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sur le secteur des Cornures et de la Léchère, il est prévu de déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire afin de les rejeter vers le milieu naturel et le cours d'eau de la Chaudanne.

Cette opération nécessite la création d'une canalisation d'eaux pluviales, avec regards de visite et zone de dissipation, pour laquelle les propriétaires de la parcelle cadastrée B 1695, située chemin des Chênes, ont donné leur accord sur la constitution d'une servitude de tréfonds et de passage pour ladite canalisation au profit de la commune, sans versement d'indemnité.

La constitution de cette servitude est à formaliser par acte notarié et les frais afférents seront supportés par la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds et de passage au profit de la commune de Grézieu-la-Varenne pour le passage en terrain privé, sur la parcelle cadastrée B 1695 située chemin des Chênes, d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, avec regards de visite et zone de dissipation, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Bernard ROMIER : je laisse la parole à Jean-Claude CORBIN.

Jean-Claude CORBIN : nous revenons avec le SIAHVY et les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le secteur des Cornures, avec une enveloppe de près de 350 000 € de travaux pour le SIAHVY. Le SIAHVY et la commune ont trouvé pertinent de déconnecter, sur le secteur des Cornures, au bout du chemin des Chênes, un réseau d'eaux pluviales qui était connecté au réseau d'eaux usées. Nous sommes obligés d'établir une servitude sur cette parcelle de manière à amener l'eau à la rivière afin de ne plus avoir d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. Cette servitude ne nous coûte rien, il n'y a pas de contrepartie, hormis les frais d'acte.

Bernard ROMIER : avez-vous des questions ? Des compléments souhaités ?

Hugues JEANTET : je ne vois pas sur le dessin la parcelle 1695 ?

Anne VICHARD : c'est la parcelle qui supporte la zone de dissipation en bas et vous avez la canalisation qui remonte et fait deux angles droits jusqu'à la voirie.

Jean-Claude CORBIN : il y a deux choses sous le cartouche que l'on ne voit pas et qui étaient les deux choses les plus intéressantes : le numéro de la parcelle et la zone de dispersion. C'est-à-dire que pour ne pas que l'eau qui arrive ravine le terrain et la rivière, un aménagement sera fait avec des rochers et des plantations.

Bernard ROMIER : et la zone de dispersion sera sur la parcelle B 1695.

Jean-Claude CORBIN : oui, c'est cela.

Bernard ROMIER : est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ?

Christel DECATOIRE : pour me représenter les choses, quel est l'impact au niveau paysager pour les personnes qui habitent là ? Parce qu'il va y avoir des tranchées de creusées, je suppose, des aménagements paysagers de réalisés ?

Bernard ROMIER : il y a eu deux réunions publiques avec les riverains concernés parce que les travaux se font en domaine privé.

Jean-Claude CORBIN : tous les travaux se font en domaine privé, même ceux-ci. C'est du réseau enterré qui va être fait et au niveau de la parcelle, on est dans le lit secondaire de la rivière sur la zone de dispersion. C'est un aménagement paysager avec des végétaux et des cailloux qui sera réalisé et qui a été proposé par un paysagiste.

Christel DECATOIRE : les riverains ont bien accepté ?

Jean-Claude CORBIN : s'ils n'avaient pas été d'accord, nous n'aurions pas pu le faire.

Christel DECATOIRE : ça s'est bien passé avec eux ?

Jean-Claude CORBIN : oui.

Bernard ROMIER : je rends hommage au SIAHVY, et notamment à Safi BOUKACEM, et à Jean-Claude aussi, bien sûr, qui ont rencontré tous les riverains, un par un. Ils leur ont expliqué le projet, ont fait venir le paysagiste. Avec un constat d'huissier préalable, tout est fait de façon très sérieuse. Cela a permis qu'il n'y ait aucune difficulté, les propriétaires ont tous accepté.

Jean-Claude CORBIN : à titre d'information, les travaux sont pour 50% en renouvellement de réseau et les autres 50% en gainage.

Bernard ROMIER : et les travaux débutent quand ?

Jean-Claude CORBIN : ils ont démarré. Le paysagiste est passé et a commencé à aménager. Dans 15 jours, l'entreprise attaque les tranchées.

Bernard ROMIER : le gros des travaux aura lieu dans 15 jours ?

Jean-Claude CORBIN : oui.

Hugues JEANTET : il y aura donc des feux d'alternat encore quelque part ? Je me demande comment on va arriver à sortir de Grézieu.

Jean-Claude CORBIN : le chantier est chemin des Cornures et chemin des Chênes. Ce sont deux zones un peu fermées et, en plus, nous sommes en domaine privé. Le seul moment où ce sera un peu gênant, c'est lorsque les véhicules circuleront, uniquement pour passer d'un terrain à un autre. Le moment le plus contraignant sera lors de la réalisation du réseau d'eaux pluviales avec une traversée de voirie. Mais cela a déjà été vu avec les riverains, l'organisation est faite comme pour le chemin du Ravagnon, tout a été préparé.

Bernard ROMIER : au Quincieux, le chantier est bientôt terminé, il reste quelques marquages à faire.

Hugues JEANTET : j'ai cru comprendre que c'était loin d'être terminé. Il y a un deuxième rond-point, pour l'instant matérialisé par des cônes, qui va faire l'objet de travaux. Et il y aura toutes les canalisations de Marcel Mérieux qui vont encore bloquer le rond-point avec des feux pour quelques temps.

Jean-Claude CORBIN : c'est pour la partie un peu plus haut.

Hugues JEANTET : oui mais cela va impacter la circulation qui arrive de Grézieu pour aller à Marcy l'Etoile.

Jean-Claude CORBIN : pour ce qui est du deuxième rond-point, il ne va être qu'un marquage au sol pour permettre aux poids-lourds de rouler dessus. Aujourd'hui, ce qui manque sur cet aménagement, ce n'est que du marquage au sol. Pour les traversées de réseaux, le SIAHVY est déjà passé en début de chantier, en premier. Cela a déjà été fait.

Hugues JEANTET : pas sur la partie Marcel Mérieux.

Jean-Claude CORBIN : nous avons fait toute la traversée qui va de Sainte Consorce jusqu'à la zone d'activités. Les liaisons ont déjà été faites.

Hugues JEANTET : j'ai cru comprendre qu'il y allait encore avoir des alternats qui risquaient de nous perturber, au moins ceux qui vont à Marcy l'Etoile et à Sanofi ou BioMérieux.

Bernard ROMIER : ce sont des finitions. Pour l'instant, il y a des petits panneaux qui ont été mis pour le rond-point qui va être tracé.

Hugues JEANTET : je crois qu'ils veulent mettre des pavés, un peu comme le rond-point à l'entrée de LECLERC, pour faire une petite forme au sol.

Bernard ROMIER : nous allons passer au vote concernant la servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le projet de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire du chemin des Cornures, afin de les rejeter vers le milieu naturel et le cours d'eau de la Chaudanne, nécessite la création d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle privée cadastrée B 1695 située chemin des Chênes,

CONSIDERANT l'accord donné par les propriétaires de ladite parcelle pour la constitution d'une servitude de tréfonds et de passage de la canalisation d'eaux pluviales, à titre gratuit,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'une servitude de tréfonds et de passage au profit de la commune de Grézieu-la-Varenne pour le passage en terrain privé, sur la parcelle cadastrée B 1695 située chemin des Chênes, d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, avec regards de visite et zone de dissipation.

DIT que la constitution de cette servitude sera formalisée par acte notarié et que, les frais d'acte et autres accessoires étant à la charge de la commune de Grézieu-la-Varenne, la somme correspondante est inscrite au budget 2022.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique relatif à la constitution de cette servitude de tréfonds et de passage, prévue sans versement d'indemnité aux propriétaires, ainsi que tous documents s'y rapportant, y compris en cas d'une éventuelle modification du tracé de la canalisation due à des contraintes techniques de réalisation.

PRECISE que la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Désaffectation et déclassement des locaux de l'ancienne Poste Délibération n° 053/2022

Bernard ROMIER : je laisse la parole à Isabelle SEIGLE-FERRAND.

Isabelle SEIGLE-FERRAND donne lecture du rapport afférent :

Suite à la fermeture du bureau de Poste de Grézieu-la-Varenne, une agence postale communale a été ouverte au sein de la mairie.

Dès lors, il convient de constater que les locaux de l'ancienne Poste, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2 avenue Emile Evellier sur la parcelle cadastrée A 472 appartenant à la commune, ne sont plus affectés à un service public.

Par ailleurs, ces locaux doivent accueillir un nouveau commerce suite à l'appel à projets lancé par la municipalité pour diversifier et pérenniser les activités commerciales de proximité du centre bourg. Le bail commercial à conclure ne pouvant porter que sur un bien appartenant au domaine privé de la commune, il convient de procéder au déclassement de ces locaux.

Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation des locaux de l'ancienne Poste et de prononcer leur déclassement du domaine public afin de les intégrer au domaine privé de la commune.

Bernard ROMIER : est-ce qu'il y a des questions ?

Christel DECATOIRE : quel est l'impact concrètement, même au niveau comptable, en termes de charges d'entretien ? Est-ce que cela fait une différence ?

Isabelle SEIGLE-FERRAND : c'est surtout qu'un bail commercial ne peut pas être conclu sur un bien relevant du domaine public. Il faut donc déclasser ces locaux, c'est une obligation car on ne peut pas faire un acte juridique sans cette étape préalable.

Christel DECATOIRE : mais quelle est l'incidence de ce changement de statut ?

Isabelle SEIGLE-FERRAND : il n'y en a pas, à ma connaissance.

Christel DECATOIRE : c'est une façon de valoriser le patrimoine de la commune.

Isabelle SEIGLE-FERRAND : il n'y a plus de service public dans ces locaux, nous actons ce fait.

Christel DECATOIRE : de facto, j'ai bien compris, mais c'est plutôt sur son incidence.

Jean-Claude CORBIN : c'est un acte administratif pour changer la destination.

Bernard ROMIER : les travaux d'aménagement ont commencé et nous allons respecter à peu près les délais.

Monia FAYOLLE : quelle est la date de livraison ?

Isabelle SEIGLE-FERRAND : fin octobre, début novembre. C'est la date de fin des travaux pris en charge par la commune et, ensuite, il faut que Monsieur GIRAUD puisse faire son agencement intérieur et son ménage.

Bernard ROMIER : avez-vous des questions ? Non ?
Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

CONSIDERANT que les locaux, appartenant à la commune, qui étaient occupés par la Poste sont libres de toute occupation depuis sa fermeture et ne sont donc plus affectés à un service public,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation des locaux de l'ancienne Poste situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2 avenue Emile Evellier sur la parcelle cadastrée A 472.

PRONONCE leur déclassement du domaine public communal pour les intégrer au domaine privé de la commune.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Rapport d'activités 2021 du SIPAG Délibération n° 054/2022

Le SIPAG a transmis à la commune son rapport d'activités 2021 qui doit faire l'objet d'une communication en séance du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Il sera proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 du SIPAG joint en annexe.

Bernard ROMIER : je laisse la parole à Fabienne TOURAINE.

Fabienne TOURAINE : je vous présente un rapport d'activités du SIPAG pour l'année 2021 qui est complet celui-ci, puisque l'année 2020 avait été impactée par le COVID-19. Cela va être un petit peu long car les ateliers ont repris et je suis tenue de vous les présenter.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Contexte de l'année 2021

« Amélioration du Contexte Sanitaire »

- Confinement du 17 mars au 3 mai 2021

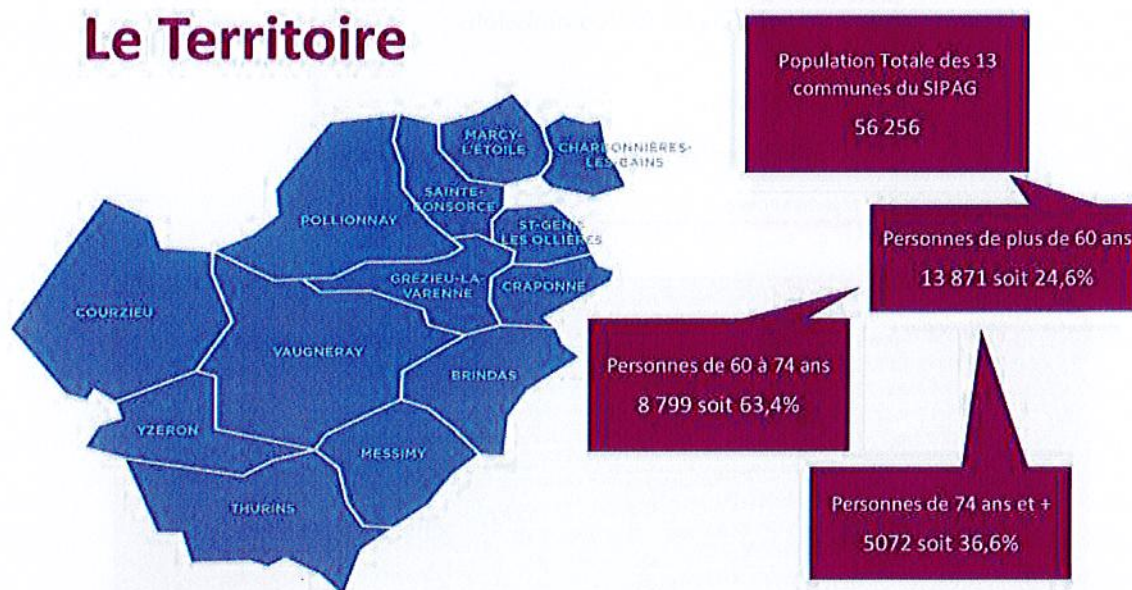
- Allègement des restrictions sanitaires

- Nouvelle dégradation des conditions sanitaires à l'hiver 2021

Fabienne TOURAINE : pour autant, les partenariats avec les communes ont perduré de manière efficace au cours de cette période, et notamment la population a pu bénéficier des accueils de proximité dans les CCAS de chacune des communes inscrites sur le territoire du SIPAG.

Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG

Le Territoire



Répartition par communes de la population âgée de plus de 60 ans en 2021								
	Population Totale (Insee 2019)	Population Totale (Insee 2018)	60 ans et +	%	60-74 ans	%	75 ans et +	%
Brindas	6 589	6 315	1 376	22%	996	16%	380	6%
Charbonnières-les-bains	5 316	5 119	1 558	30.5%	940	18%	618	12%
Courzieu	1 189	1 142	316	28%	211	18.5%	105	9%
Craponne	11 432	11 125	2 864	25.5%	1 722	15.5%	1 142	10%
Grézieu la Varenne	6 117	5 838	1 489	25.5%	904	15.5%	585	10%
Marcy l'Etoile	3 613	3 603	913	25%	603	17%	310	9%
Messimy	3 487	3 392	742	22%	509	15%	233	7%
Pollionnay	2 898	2 761	709	28%	354	13%	355	13%
St Genis les Ollières	5 250	5 036	1 237	24.5%	883	17.5%	354	7%
Sainte Consoce	2 115	1 956	450	23%	305	16%	145	7%
Thurins	3 116	3 068	620	20%	402	13%	218	7%
Vaugneray	6 191	5 896	1 398	24%	812	14%	586	10%
Yzeron	1 016	1 005	199	20%	158	16%	41	4%
TOTAL	58 389 (+ 3.8%)	56 256	13 871	24.6%	8 799	16%	5 072	9%

Fabienne TOURAINE : la tranche d'âge 60/74 ans est importante car, en 2020 au début de notre mandat, nous nous sommes rendus compte qu'elle venait peu au SIPAG. Nous avons la volonté de développer des actions et des activités pour cette tranche d'âge.

La Gouvernance

Le Comité Syndical

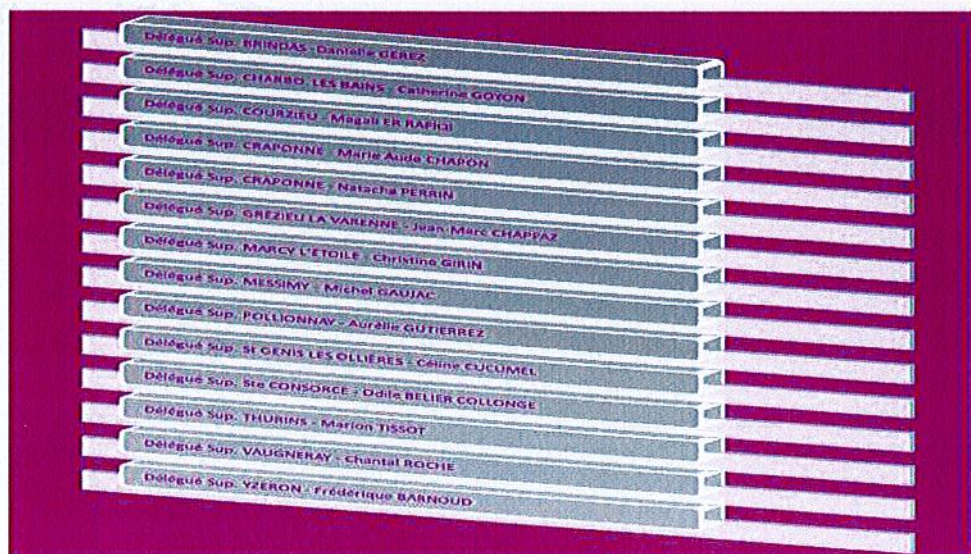
Mandat : 2020 / 2026

Présidente : Béatrice DUMORTIER

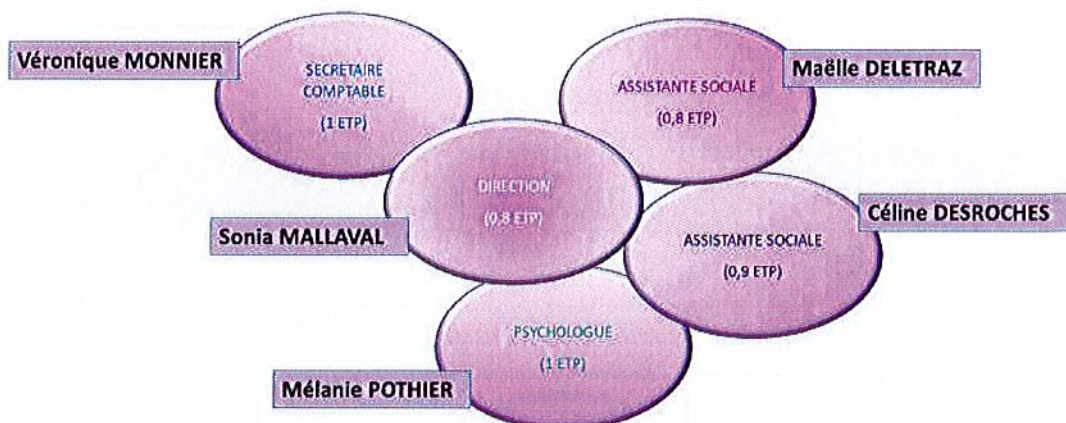
14 Délégués Titulaires et 14 Délégués Suppléants

1 Bureau et 4 Commissions :

- Finances
- Actions Collectives
- Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines
- Marchés Publics



L'Équipe des professionnelles du SIPAG



II. 2021 - Reprise progressive des activités pour les séniors – Les enjeux et les moyens

- **Adaptation des pratiques au SIPAG pour une reprise progressive**
 - Expérience capitalisée en 2020
 - Ateliers et accompagnements en distanciel pendant le confinement
 - 24 Mai reprise totale du travail des professionnelles en présentiel
- **Enjeux qui perdurent**
 - Nécessité de faire vivre le collectif même sans interaction physique
PROPOSITION : Reprise des ateliers de prévention et de soutien aux aidants dès le mois de juillet et de manière réellement optimale, à partir de la rentrée de septembre
 - Maintien de la fréquence et de la qualité des accompagnements à domicile
 - Renforcement de la veille psycho-sociale
PROPOSITION : Création d'un 3^{ème} poste de travailleur social en 2022
- **La Communication**
 - Évolution des modes de communication (Facebook,...)
 - Relance des actualités du site internet, de la rubrique « Entr'Aidants »
 - Rencontre des services communication des communes
 - Développement du réseau au travers de temps forts (FORUM SÉNIORS – 07/10/21)

III. Le Budget

Dépenses de fonctionnement 2021

Titre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation en € CA 2019 et 2020
11	Charges à caract. général	91 962.54	113 973.40	+ 22 010.86
12	Charges de personnel	173 938.53	181 952.40	+ 8 013.87
65	Autres charges gest. cour.	19 364.99	26 235.92	+ 6 870.93
66	Charges financières	4 058.05	2 881.36	- 1 122.43
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
042	Opérations d'ordre entre sections (dotat. amortis.)	17. 377.91	10. 500.59	- 6 877.32
Total dépenses fonctionnement		306 702.02	335 543.37	28 841.35

Fabienne TOURAINE : il y a eu des charges supplémentaires de gestion, des charges de personnel avec des arrêts maladie un peu plus longs aussi, et des reprises des temps partiels qui se sont étendus. Certains professionnels qui étaient à 50% sont passés à 80%. Nous avons + 0,10 ETP pour la psychologue, + 0,30 ETP pour la directrice.

Il y a eu le forum des séniors, organisé lors de la Semaine Bleue, le 7 octobre 2021, qui a généré un peu plus de frais de fonctionnement. Je vous donne un bilan rapide : 101 participations, gratuité des repas sur place, 11 délégués et 4 agents du SIPAG présents, 21 partenaires présents, 49 professionnels et exposants tout au long de la journée, présentation de 16 ateliers d'essais réalisés dans six disciplines comme le qi-gong, gym douce, stretching, réflexologie, sophrologie, socio-esthétique.

Recettes de fonctionnement 2021

Titre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation en € CA 2020 et 2021
013	Atténuations des charges	24 383.16	8 202.05	- 16 181.11
70	Autres charges gest. cour.	20 579	9 318	- 11 261
73	Impôts et taxes	281 035.11	282 496.00	+ 1 460.89
74	Dotations et participations	79 762.18	94 856.80	+ 15 094.62
75	Autres produits	1.19	1.95	+ 0.76
77	Produits exceptionnels	0	0	0
Total recettes fonctionnement		405 760. 64	394 874.80	-10 885.84

Fabienne TOURAINE : la variation est négative due au fonctionnement dégradé de 2021 et la baisse des participations.

D'où viennent ces dotations ? Les subventions proviennent de :

- la Conférence des financeurs Département, notamment sur un segment d'activité qui est la prévention, avec 39 027 € perçus ;
- la Conférence des financeurs Métropole, puisque le SIPAG est à la fois sur le Département et sur les communes de la Métropole, qui a versé 25 000 €, toujours au titre de la prévention ;
- la Conférence des financeurs Métropole, avec 30 000 € versés pour le déploiement des activités pour les aidants ;
- la MSA, avec 829,80 €, solde de subvention de 2019.

En raison du COVID-19, il y a eu une diminution des inscriptions aux ateliers à hauteur de 11 261 €.

Résultat de fonctionnement

Évolution du résultat sur 3 années	2019	2020	2021
MONTANT	+ 94 227.26	+ 99 058.62	+ 59 331.43

Dépenses d'investissement 2021

Titre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation en € CA 2020 et 2021
16	Emprunts et dettes	24 164.63	25 332,88	+ 1 168.25
20	Immobilisations incorpor.	655.20	4 962	+ 4 306.8
204	Subven. équi versées	-	-	-
21	Immobi.mat. Bureau	6 909.70	6 520,74	- 388.96
23	Immobi. Constructions	64 898.12	-	-
27	Autres immob. Financières			0
40	Opér. Ordre entre sections			0
Total dépenses Investissement		96 627.65	36 815.62	- 59 812.03

Fabienne TOURAINE : concernant les investissements, il y a eu un changement de logiciels de suivi des professionnels et l'achat de matériel de bureautique. La diminution la plus importante tient essentiellement à la fin du règlement des travaux de rénovation des locaux du SIPAG.

Recettes d'investissement 2021

Titre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2020	Variation en € CA 2020 et 2021
10	Dotations, fonds divers	387.59	916.97	+ 529.38
13	Sub. D'investissement	11 000	20 996	+ 9 996
040	Opér. D'ordre transferts	17 377.91	10 500.59	- 6 877.32
Total recettes Investissement		17 765.50	32 413.56	+ 14 648.06

Fabienne TOURAINE : en recettes, l'exercice budgétaire 2021 de fonctionnement affiche une diminution de 2,7% par rapport à 2020 (contre 5,5% l'année antérieure). Cela s'explique par la convergence de plusieurs facteurs.

D'une part, une gratuité a été accordée aux seniors pour les ateliers de prévention, de janvier à juin, en écho à l'absence d'ateliers en présentiel pendant les périodes de restriction sanitaire et de confinement.

D'autre part, il existe un décalage entre l'année comptable civile et l'année d'inscription aux ateliers, qui suivent le calendrier scolaire, de septembre à juillet. Seulement quatre mois de recettes des participations, de septembre à décembre, ont été affectés au budget 2021.

Virginie BLAISON : il est faux ce tableau, non ? Il y a une petite erreur.

Hugues JEANTET : oui, il y a des erreurs aussi page 21.

Virginie BLAISON : la somme de l'addition du « réalisé 2020 » n'est pas correcte.

Fabienne TOURAINE : il y a une faute de frappe, c'est 110,00 € et non 11 000 €.

Hugues JEANTET : page 21 du rapport d'activités, il y a aussi deux ou trois petites erreurs qu'il faudrait signifier. Le montant de la variation entre le CA 2019 et 2020 du tableau, de « 28 841,35 € », diffère de celui indiqué dans le dernier paragraphe de la page à « 28 518,58 € ».

Fabienne TOURAINE : j'en prends note.
Je reprends la présentation.

III. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social

Évolutions de la Prévention en 2021

- **345** personnes inscrites aux ateliers / contre 337 en 2020
- **218** inscrits aux ateliers de Gym Senior / contre 228 en 2020
- **66** inscrits aux ateliers Remue-Méninges/ contre 54 en 2020
- **62** inscrits aux ateliers de Qi-Gong/ contre 51 en 2020
- **487** participations aux évènements de la Semaine Bleue / contre 476 en 2019
(annulation en 2020)

LES ATELIERS DE PREVENTION – PARTICIPATIONS PAR COMMUNES 2021					
COMMUNES	GYM SENIOR	QI GONG	REMUE MENINGES	CONDUITE (Report 2022)	TOTAL
Brindas	15	16			30
Charbonnières-les-bains	16		12		28
Courzieu	15				15
Craponne	44		22		66
Grézieu la varenne	20		12		32
Marcy l'Etoile	18	30			48
Messimy	13				13
Pollionnay	13	16			29
Sainte Consoce	16				16
Thurlins	15				15
Saint Genis les Ollières	17		11		28
Vaugneray	11				11
Yzeron	5		9		14
Total (personnes inscrites)	218	62	66		345

Monia FAYOLLE : par exemple, pour un sénior qui veut s'inscrire à la gym séniors, combien cela coûte-il ?

Fabienne TOURAINE : de mémoire, c'est 55 € à l'année, à raison d'une heure par semaine.

Et en 2022, sur la commune de Grézieu-la-Varenne, le SIPAG a obtenu deux créneaux de gym séniors le jeudi, un premier de 9h30 à 10h30 et un second de 10h30 à 11h30. La demande a été de diversifier la proposition en gym séniors puisque nous n'avons pas les mêmes besoins en fonction des tranches d'âge auxquelles nous appartenons et des groupes de niveaux vont se constituer avec l'intervenant, avec une gym douce et une gym un peu plus tonique mais, de toute façon, bien adaptées aux besoins des séniors.

Évolutions du Soutien aux Aidant en 2021

- **74** participants aux ateliers de répit/ contre 82 en 2020
- **130** séances / contre 115 en 2020
- **3** Journées de répit avec 28 participants / contre 1 journée avec 11 participants
 - Arrêt de la Méditation et de la Danse en couple
- Nouveau partenariat pour la mise en place d'**Ateliers de Réflexologie**
 - **54** participants à la Journée Nationale des Aidants – Théâtre Forum

Ateliers de répit	Fréquence	Durée	Nb séances / an	Nombre de participants différents	Nombre de participations
Stretching / relaxation	1 tous les 15 jours	1h00	20	7	76 vues et 52 présentes
Sophrologie	1 tous les 15 jours	1h00	20	12	20 vues et 69 présentes
Méditation	1 tous les 15 jours	1h00	20	9	32 vues et 3 présentes
Socio-esthétique	1 tous les 15 jours	1h30	20	24	60 présentes
Socio-esthétique couples	1 tous les 15 jours	1h30	10	2	18 présentes
SOUS TOTAL			90	54	128 vues et 202 présentes
Atelier = temps libéré pour les aidants	Fréquence	Durée	Nb séances / an	Nb de participants différents	Nombre de participations
Mémoire Renforcée	2 tous les 15 jours	2h30	40	20	174 en présentes
TOTAL			130	74	128 vues et 376 présentes

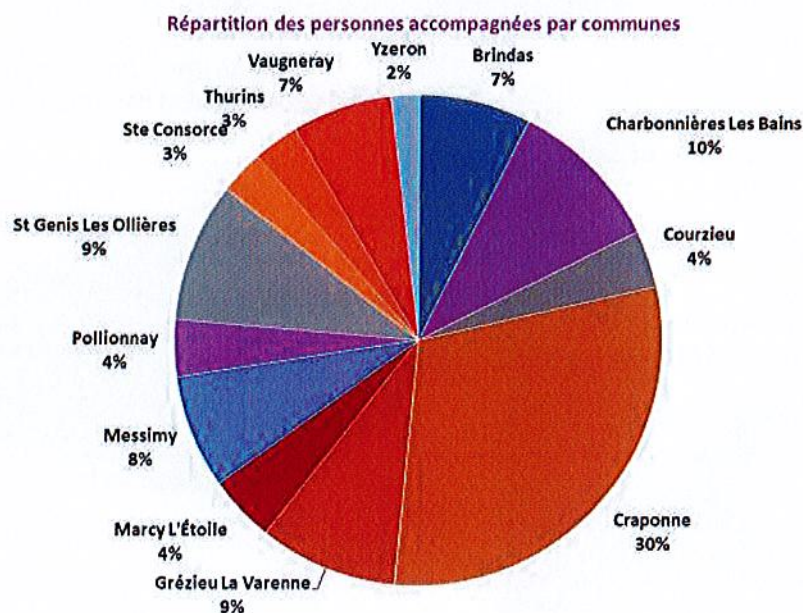
L'Accompagnement Psycho-Social

REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE	
Secteur 1 Céline DESROCHES	Secteur 2 Maëlle DELETRAZ
COURZIEU	BRINDAS
CRAPONNE	CHARBONNIERES LES BAINS
MESSIMY	GREZIEU LA VARENNE
ST GENIS LES OLLIERES	MARCY L'ETOILE
YZERON	POLLIGNAY
	STE CONSORCE
	THURINS
	VAUGNERAY

En Chiffres...

- **1 897** personnes ayant bénéficié d'au moins 1 contact contre 1631 en 2020
- **324** nouvelles personnes ayant bénéficié d'au moins 1 contact contre 287 en 2020
- **10 297** contacts* enregistrés contre 8 748 en 2020

*[échanges par mails; entretiens téléphoniques; entretiens au siège; visites à domicile; permanences sociales municipales; lieux d'écoute (binôme AS/Psychologue); rendez-vous tripartites (binôme partenaire/SIPAG)]



Christel DECATOIRE : concernant les locaux, les activités ont toutes lieu à Craponne ou bien elles sont réparties au plus près des habitants sur les différentes communes ?

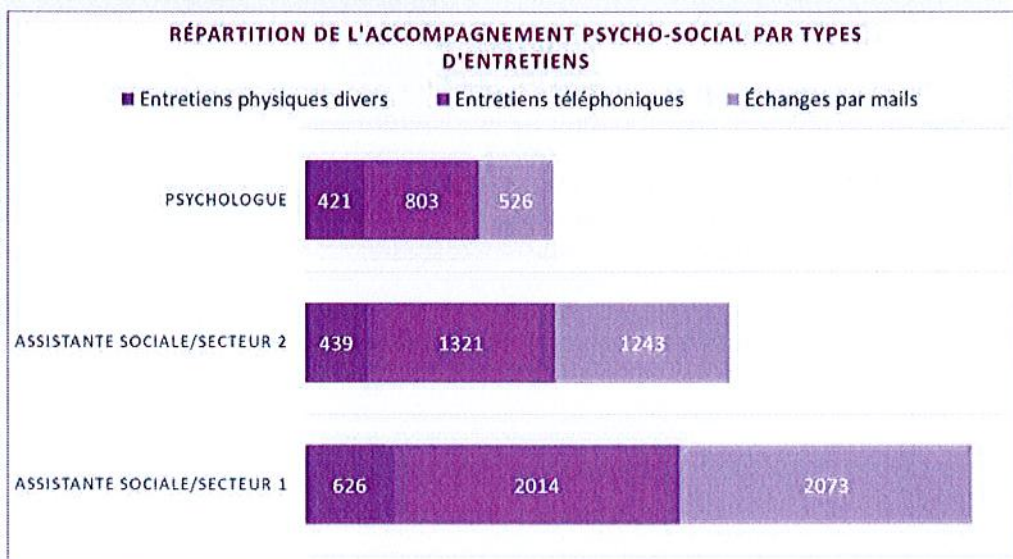
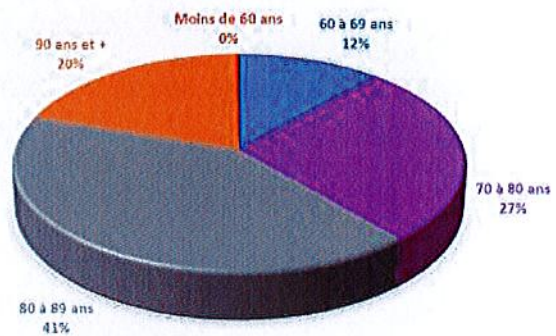
Fabienne TOURAINE : elles sont dispatchées au plus près des habitants. Et nous avons la chance d'avoir le centre d'animation qui a permis un créneau supplémentaire pour l'activité remue-ménages. Il y a cette volonté, jusqu'à Yzeron qui fait partie du territoire du SIPAG.

Par contre, les professionnels psycho-sociaux et médico-sociaux sont à Craponne, mais ils tiennent aussi des permanences sur les communes les plus éloignées.

RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR COMMUNES			
COMMUNES	NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES 2020	NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES 2021	%
BRINDAS	122	136 (+ 14)	7%
CHARBONNIERES LES BAINS	152	188 (+ 36)	10%
COURZIEU	42	69 (+ 27)	4%
CRAPONNE	186	548 (+ 362)	30%
GREZIEU LA VARENNE	107	168 (+ 61)	9%
MARCY L'ETOILE	75	81 (+ 6)	4%
MESSIMY	122	137 (+ 15)	8%
POLLIONNAY	70	69 (- 1)	4%
SAINT GENIS LES OLLIERES	152	168 (+ 16)	9%
SAINTE CONSORCE	47	53 (+ 6)	3%
THURINS	53	56 (+ 3)	3%
VAUGNERAY	98	121 (+ 23)	7%
YZERON	26	34 (+ 8)	2%
TOTAL	1252	1828	100%

RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR TRANCHES D'ÂGES

Les Séniors aidés : Âge et Sexe



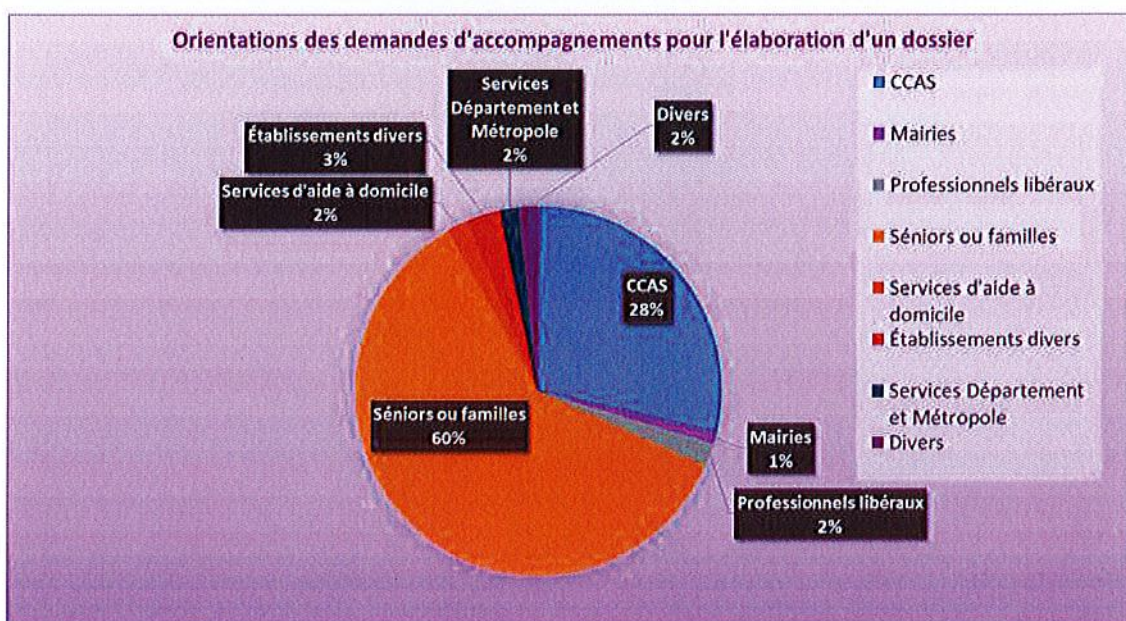
Évolution de l'accompagnement Psycho-Social

« Une forte augmentation du nombre d'accompagnements psycho-sociaux »

+ 25,6 % d'entretiens*

9 466 entretiens en 2021 contre 7538 en 2020

* toutes formes confondues



Fabienne TOURAINE : nous allons continuer à communiquer par des livrets, par des affiches sur l'existence du SIPAG et ses activités puisque les familles elles-mêmes et les enfants des séniors s'en saisissent.

Évolution du Partenariat

➤ Comme en 2020, **les 1ères orientations** des demandes pour l'élaboration de dossiers, après les demandes directes des séniors ou de leurs proches (60%) **émanent des CCAS/Communes : 29%**

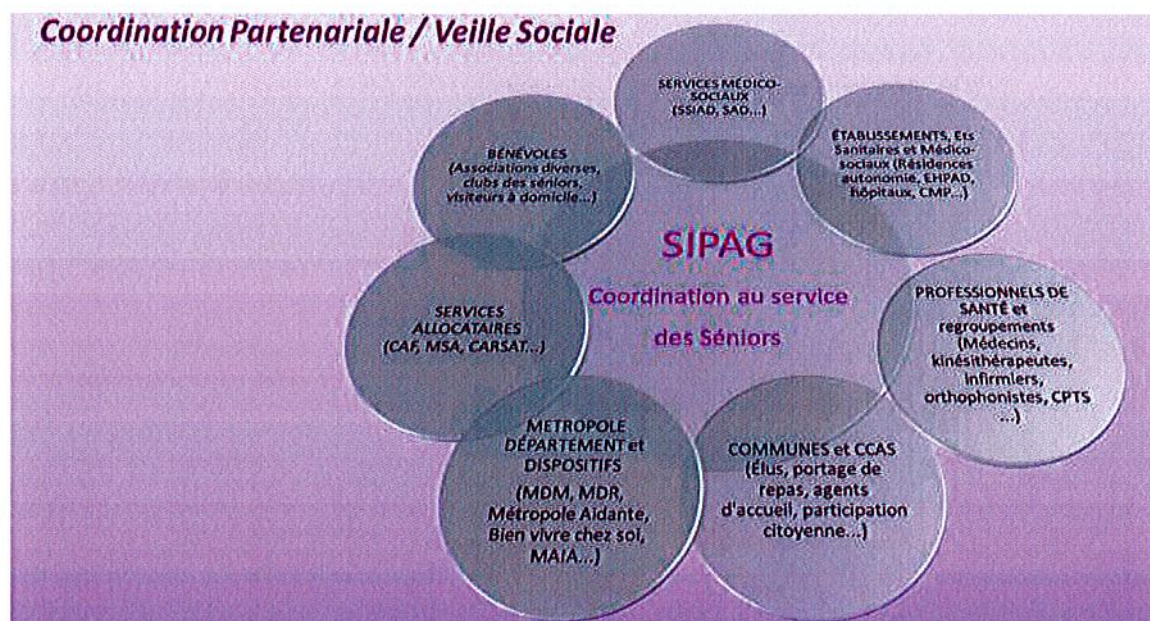
➤ Démarrage du partenariat **avec la CPTS**

Fabienne TOURAINE : la CPTS signifie « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé » des Vallons du Lyonnais qui s'est créée sous l'impulsion des médecins, au départ pour mettre en place le centre de vaccination qui était basé à la CCVL, mais qui a pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé sur le territoire de la CPTS qui est pratiquement celui du SIPAG.

Monia FAYOLLE : pour votre information, il y aura un article sur la CPTS dans le magazine municipal qui sortira au mois d'octobre.

Fabienne TOURAINE : aujourd'hui, la CPTS des Vallons du Lyonnais est composée de 11 communes. Pour le SIPAG, ce sont 13 communes.

Pour le moment, le SIPAG est en lien avec les CPTS, cela démarre doucement, mais également avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement « Jean Villard » qui fait partie de la CPTS pour apporter des réponses aux besoins dans le secteur médico-social.



III. Les Perspectives

➤ En matière de Ressources Humaines

- ✓ Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion
- ✓ Mise à jour du RIFSEEP
- ✓ Création d'un 3^{ème} poste de travailleur social
- ✓ Mise en place de l'Analyse des Pratiques Professionnelles
- ✓ Organisation d'un séminaire des élus

➤ En matière de Prévention

- ✓ Poursuite du captage des « jeunes seniors » entre 60 et 75 ans
- ✓ Sollicitation de financements (renouvelés ou nouveaux)

➤ En matière de Soutien aux Aidants

- ✓ « Aller vers » avec du répit à domicile
- ✓ Animation d'un nouveau groupe d'échanges conviviaux
« Parole Aidante »

➤ En matière de Communication

- ✓ Poursuite de l'utilisation de support numériques divers
- ✓ Développement de rencontres partenariales
- ✓ Animation de temps forts de sensibilisation/information
- ✓ Poursuivre le partage de l'expérience et de l'expertise du
Syndicat auprès d'autres territoires/regroupements de
communes afin d'envisager, à longs termes, son déploiement

Fabienne TOURAINE : comme je vous le disais, il est difficile pour l'aidant de se reconnaître en tant que tel car il faut admettre que son conjoint a besoin d'aide. Il y a toute une approche à faire en douceur auprès de l'aidant pour qu'il accepte pouvoir bénéficier d'un soutien avant d'arriver dans une zone d'épuisement.

J'ai terminé la présentation du rapport d'activités 2021 du SIPAG. Si vous avez des questions ?

Jean-Claude JAUNEAU : je sais que vous faites des choses en matière d'alimentation. Il y a la distribution des repas mais vous vous préoccupez également de la question de la qualité de l'alimentation et peut-être aussi la question de l'alimentation locale. Est-ce que c'est un point que l'on peut développer ?

Fabienne TOURAINE : effectivement, dans la perspective de toucher la tranche d'âge 60/74 ans, avec un petit sondage, nous nous sommes rendus compte qu'une partie de ces seniors travaillent encore et qu'une autre partie sont de jeunes retraités mais qui sont en pleine forme.

Se posait simplement la question de l'accompagnement, de l'évolution de la nutrition pour pouvoir bien vieillir et rester en pleine forme car cela devient très important même avant 60 ans.

Fin 2021/début 2022, nous avons proposé des ateliers dits « de cuisine » dans lesquels a été abordée la thématique de la nutrition, notamment à partir de produits locaux et de produits non transformés, c'est-à-dire des produits de saison locaux : qu'est-ce que l'on peut en faire, comment peut-on les cuisiner, quels sont les bénéfices pour la santé ?

Ces ateliers ont rencontré un vif succès en 2022 mais ils sont un peu onéreux parce qu'il faut une cuisine et préparer les repas. Nous voudrions poursuivre la réflexion, les modalités sont encore à définir.

Jean-Claude JAUNEAU : si je pose la question, c'est qu'il y a une réflexion au niveau du Syndicat de l'Ouest Lyonnais sur la mise en place d'un programme alimentaire territorial à plusieurs dimensions : agricole, restauration collective... Il y a en particulier une dimension pour aider les gens du SOL à bien se nourrir, notamment à destination des personnes âgées, mais pas exclusivement parce qu'il y a aussi les enfants. Nous sommes en recherche afin de développer cela, nous bâtissons à l'heure actuelle un programme d'actions et des groupes

de travail se mettent en place. Cela peut être l'occasion de développer cette question-là qui est importante, particulièrement pour ce public, afin de répondre à ce genre de préoccupations : à la fois bien se nourrir et se nourrir avec des produits locaux. Nous sommes en pleine actualité sur cette thématique.

Fabienne TOURAINE : effectivement, ce serait intéressant de voir ensuite sous forme de quel type d'activité nous pouvons largement diffuser auprès de cette population-là. Cela reste à construire.

Bernard ROMIER : d'autres questions ?

Hugues JEANTET : les perspectives sont-elles accompagnées d'un budget prévisionnel 2023 ? Avec le recrutement d'une personne supplémentaire, quelles seront les incidences pour les différentes communes partenaires éventuellement ?

Fabienne TOURAINE : aujourd'hui, la participation est de 4,97 € par habitant. Cela n'a pas augmenté depuis 2017 et nous avons choisi de maintenir le montant de cette participation parce que le SIPAG se porte assez bien. Nous avons pu budgétiser, sur 2022, la mise aux normes et le cadrage des lignes directrices de gestion, sur le calcul des carrières et le rétablissement des échelons, sur la mise à jour RIFSEEP, parce qu'il y avait beaucoup de retard, et sur le troisième poste. Tout cela a déjà été budgétisé et voté sur l'année 2022. Ce sera forcément reconduit sur l'année 2023. Ce qui va se passer en 2023, c'est l'augmentation de la qualité du troisième poste d'assistante sociale, en passant de 50 à 80%. Pour l'instant, le SIPAG va bien au niveau financier, c'est la raison pour laquelle on maintiendra le montant de la participation à 4,97 €.

Hugues JEANTET : bien que la trésorerie diminue en passant de 99 000 € à 59 000 € ? Et bien qu'il y ait une perte de recette de 10 000 € ?

Fabienne TOURAINE : oui.

Bernard ROMIER : d'autres interventions ? Rien à ajouter ? Non ?

Je vous propose de délibérer pour acter que la présentation du rapport d'activités a bien été effectuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39,

CONSIDERANT le rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées (SIPAG),

OUÏ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2021 du SIPAG.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Interruption de la séance.
La parole est donnée au public.
Reprise de la séance.

Points ne donnant pas lieu à délibération

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat, pour :

- fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les limites de l'inflation plus 1%,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECISION N° 016/2022 : **FINANCES**
du 18 juillet 2022 **Tarifs de la garderie périscolaire**
 Année scolaire 2022/2023

VU la décision n° 2021/033 du 24 août 2021 portant modification des tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 041/2022 du 23 juin 2022 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022/2023,

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023,

DECIDE

DE FIXER les tarifs de la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

Quotient familial	Tarif pour une demi-heure de garderie ou d'étude surveillée ou d'activité programmée
Inférieur ou égal à 650	0,84 €
Supérieur à 650 et inférieur ou égal à 1 500	0,93 €
Supérieur à 1 500	0,98 €

DECISION N° 017/2022 : **DOMAINE ET PATRIMOINE**
du 1^{er} août 2022 **Bail professionnel de locaux sis 6 avenue Emile Evellier**
 Madame _____
 Révision du loyer au 1^{er} septembre 2022

VU le bail professionnel consenti à Madame _____ pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2020, concernant des locaux situés 6 avenue Emile Evellier,

CONSIDERANT que ledit bail comprend une clause de révision annuelle du loyer, à sa date anniversaire, selon la variation annuelle de la valeur correspondant au premier trimestre de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT),

DECIDE

DE FIXER le montant annuel du loyer de Madame _____ à la somme de 3 417,24 € TTC, hors charges, à compter du 1^{er} septembre 2022.

DECISION N° 018/2022 :
du 2 août 2022

DOMAINE ET PATRIMOINE
Convention de mise à disposition de la salle des sports
Maison Familiale Rurale de l'Ouest Lyonnais
Année scolaire 2022/2023

VU la délibération du conseil municipal n° 2020/076 du 11 septembre 2020,

CONSIDERANT la demande du 11 mai 2022 de la Maison Familiale Rurale de l'Ouest Lyonnais pour l'utilisation de la salle des sports Eugène Catalon afin de permettre la pratique sportive de ses élèves,

CONSIDERANT la disponibilité de cet équipement sur les créneaux horaires demandés,

DECIDE

DE SIGNER la convention de mise à disposition de la salle des sports Eugène Catalon au profit de la Maison Familiale Rurale de l'Ouest Lyonnais telle qu'annexée à la présente décision.

La recette ainsi représentée sera inscrite à l'article 752 du budget de la commune.

Questions orales

Renée TORRES : j'ai été interpellée par Monsieur GUERIN de l'association IGREC concernant leurs locaux. A l'espace jeunes, il y a un local partagé par Galathée Plongée et les Amis de la Tour Ronde. Cette dernière étant en cours de dissolution, je me demandais si IGREC ne pourrait pas prendre leur place.

Bernard ROMIER : j'ai reçu un monsieur très impliqué du club IGREC qui souhaite développer la généalogie. Il m'a dit avoir besoin de 20 places et le local occupé par Galathée Plongée est relativement petit.

Renée TORRES : il n'y a pas 20 places dans le local de Galathée Plongée ?

Bernard ROMIER : c'est minuscule. Ils ont 40 adhérents et font des séances de 20 personnes. Il leur faut 12 ordinateurs.

Renée TORRES : ils m'ont dit que, si toutefois ils ne trouvaient pas de locaux adaptés, ils partiraient dans une autre commune. Ce serait dommage.

Bernard ROMIER : pour la partie généalogie, ils avaient évoqué de se rapprocher d'autres structures. A Grézieu, je ne vois pas dans quels locaux les accueillir.

Renée TORRES : il y a l'espace jeunes.

Bernard ROMIER : ce n'est pas un local sécurisé.

Pierre GRATALOUP : il n'y a pas d'alarme.

Renée TORRES : mais les ordinateurs ne restent pas. Ils ont des portables.

Bernard ROMIER : j'avais évoqué l'espace jeunes avec eux mais ça ne leur convenait pas.

Laurence MEUNIER : Monsieur GUERIN m'a dit qu'ils aimeraient bien pouvoir occuper l'espace jeunes.

Renée TORRES : oui, si éventuellement il n'y avait que l'espace jeunes, ils le prendraient.

Bernard ROMIER : je les ai rencontrés il y a une dizaine de jours mais nous n'avons rien trouvé qui pouvait leur convenir.

Renée TORRES : l'école maternelle ?

Hugues JEANTET : dans le projet de l'école maternelle, il y aura peut-être une place pour eux.

Bernard ROMIER : quel est l'état d'avancement des retours sur le sondage réalisé sur le devenir de l'ancienne école maternelle ?

Pierre GRATALOUP : je n'ai pas fini d'analyser les résultats du sondage. Il y a tellement de propositions différentes qu'il est difficile de faire des regroupements.

Renée TORRES : les adhérents du club IGREC ont surtout des difficultés pour monter les escaliers.

Bernard ROMIER : ils m'ont parlé des difficultés d'accès mais aussi du problème de nombre de places.

Laurence MEUNIER : Monsieur GUERIN m'a essentiellement parlé des difficultés liées aux escalier.

Renée TORRES : à moi aussi.

Bernard ROMIER : nous allons étudier la question.
D'autres questions ?

Jean-Claude CORBIN : juste une information concernant les commissions. Nous avons évoqué en réunion d'adjoints la modification de la commission « voirie – bâtiments » pour regrouper la commission « voirie » avec la commission « mobilités » car les sujets sont souvent communs et la commission « bâtiments » sera regroupée avec la commission « AEP » car leurs membres sont sensiblement les mêmes. Cela permettra de limiter le nombre de réunions, tout en les étoffant, et d'éviter la redondance des sujets abordés.

Renée TORRES : ce sont essentiellement les mêmes personnes ou pas ?

Jean-Claude CORBIN : oui.

Renée TORRES : parce que « AEP » et « bâtiments », ce ne sont pas les mêmes personnes.

Jean-Claude CORBIN : oui, mais tout le monde allait en commission « AEP ». Mais une fois que le projet est lancé, il revient aux bâtiments. C'est quand même en relation aussi. Bien souvent, c'est la commission « bâtiments » qui soulève les problèmes quand la commission « AEP » a pris des orientations.

Bernard ROMIER : est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Laurence MEUNIER : cet été, nous avons accordé aux restaurateurs la fermeture de la Grand'Rue et nous avons reçu les remerciements d'une dame pour cela. Alors, ma question est la suivante : ne pourrait-on pas mettre cette rue en sens unique ou la rendre piétonne ? C'est une proposition que j'ai entendue tout l'été.

Bernard ROMIER : cela pose plusieurs problèmes annexes en coupant Grézieu en deux, suivant le sens mis en place. C'est notamment le cas pour l'accès à l'école. Par exemple, pour les habitants des Ferrières, s'ils ne peuvent plus passer par la Grand'Rue, ils vont emprunter la route du Col de la Luère et ne feront plus leurs courses dans notre centre bourg.

Laurence MEUNIER : alors, au moins un sens unique ?

Jean-Claude CORBIN : la rue des Forges est en sens unique et nous avons déjà beaucoup de réclamations à ce sujet, alors que ce n'est pas forcément le plus long pour faire le tour de cette rue. Mais nous avons énormément de demandes pour remettre certains tronçons de cette voirie en double sens de circulation. Alors, ce serait compliqué de mettre en sens unique une voie qui coupe le village en deux.

Bernard ROMIER : sachant que, concernant la rue des Forges, ce sont des riverains qui sont à l'origine de sa mise en sens unique. Une fois que cela a été fait, il a fallu faire faire des trottoirs par la CCVL. Deux ou trois ans après, d'autres riverains, habitant plus près du centre, ont fait une pétition pour qu'elle soit remise en double sens de circulation. C'est un sujet à évoquer en commission « voirie ».

Hugues JEANTET : le projet de la maison à moitié brûlée qui est au-dessus du restaurant d'application en est à quel stade aujourd'hui ?

Bernard ROMIER : nous rencontrons EPORA ce jeudi pour faire avancer ce projet.

Hugues JEANTET : une autre question. Avons-nous aujourd'hui un retour sur l'utilisation du DAB ? Est-ce que son utilisation correspond à l'engagement souhaité par le fournisseur ?

Bernard ROMIER : je n'ai plus les chiffres en tête mais il me semble que c'était plus ou moins cher en fonction du nombre de retraits. Il y a quelques mois, nous avons payé la somme minimale car il y avait beaucoup de retraits. Il y a quelques jours, le DAB est tombé en panne et de nombreuses personnes sont venues se plaindre en mairie.

Anne VICHARD : des cartes ont été avalées. Nous avons eu du mal à faire intervenir le prestataire, nous l'avons relancé un certain nombre de fois. La facture reçue la semaine dernière fait état d'un nombre bien moins important de retraits que d'habitude, du fait de cette panne et du temps pris pour le remettre en service. Nous sommes en pleine négociation à ce sujet.

Hugues JEANTET : ce serait intéressant, vu qu'il y avait une vraie demande face à ce DAB, de voir son utilisation réelle et comment ça fonctionne.

Anne VICHARD : nous sommes à bien plus de 1 000 retraits par mois.

Hugues JEANTET : une dernière chose, mais Marc en parlera peut-être mieux : nous avons souvent été interpellés pour les problèmes de sécurité des véhicules qui restaient longtemps vers le cimetière, qui ont été désossés. Même chose sur la salle des fêtes. Comment sont pris en compte ces problèmes par la commune ?

Bernard ROMIER : vers le cimetière, il y avait une voiture bleue qui a été marquée. Puis, elle est « descendue » et bouchait en partie le parking du cimetière. Ensuite, elle a été remise en place. Elle est restée longtemps avec le capot levé et la portière avant droite ouverte. Des

recherches ont été faites avec la police municipale et il s'agissait d'une voiture qui avait été vendue mais le nouveau propriétaire ne l'avait pas déclarée.

Marc ZIOLKOWSKI : nous sommes interpellés régulièrement à ce sujet et ce n'est pas le seul endroit concerné. Il y a aussi parfois des voitures sur le parking attenant à la salle des fêtes. Je pense qu'on interpelle la population pour qu'elle soit vigilante et elle l'est particulièrement. La réponse n'est pas à la hauteur de ses espérances. Il faut montrer que l'on fait quelque chose. Parce que si l'on ne fait rien, si on laisse ce véhicule stationné portière et capot ouverts pendant presque 15 jours, qui a été marqué par la gendarmerie ou la police municipale, et qu'un mois après il est encore dans le même état, ce n'est pas cohérent. Cela veut dire qu'on ne fait rien.

Bernard ROMIER : non seulement c'est cohérent, mais c'est même normal. A partir du moment où la voiture est marquée, si on veut respecter les règles de mise en fourrière, il faut adresser une lettre en recommandé au propriétaire et attendre 15 jours. Si au bout de 15 jours nous n'avons pas de réponse, nous pouvons légalement la faire enlever par la fourrière.

Marc ZIOLKOWSKI : le problème, c'est que ça n'existe pas depuis hier et que cela prend de l'ampleur.

Bernard ROMIER : de l'ampleur ? A quel endroit ?

Marc ZIOLKOWSKI : vers le Tupinier, il y a quelque temps de cela. Il y en a là, il y en a ailleurs. Cela va prendre une proportion qui va devenir plutôt gênante. Et, honnêtement, les gens qui abandonnent leur véhicule se passent le mot. Ça va prendre de l'ampleur sur la commune de Grézieu. Donc, il faut faire quelque chose, il faut être beaucoup plus vigilant.

Bernard ROMIER : d'autant plus que, sur le parking de la salle des fêtes, il y a environ un an, un an et demi, nous avons eu beaucoup de véhicules qui ne bougeaient pas dont des camping-cars. On les a fait enlever.

Marc ZIOLKOWSKI : maintenant, il y a une signalisation mais, pour autant, il y en a toujours.

Bernard ROMIER : pour ce que tu évoquais au Tupinier, c'est une voiture qui a été marquée mais elle bouge. Le propriétaire est connu et habite dans le quartier.

Marc ZIOLKOWSKI : il y a aussi les vignettes de contrôle technique et d'assurance et la police municipale peut être vigilante, et la gendarmerie également. Je pense qu'il y a un travail à faire aussi avec la gendarmerie même si je sais qu'ils ne peuvent pas être partout.

Robert NICOLETTI : Marc, ils vont répondre que c'est du privé.

Marc ZIOLKOWSKI : un véhicule qui est sur le parking du cimetière, ce n'est pas du privé.

Robert NICOLETTI : je plaisante quand je dis cela.

Marc ZIOLKOWSKI : quand on regarde la vignette, quand on regarde le contrôle technique, il n'y a pas besoin de faire un marquage sur le véhicule pour savoir qu'il est abandonné. On le sait.

Bernard ROMIER : il faut attendre 7 jours.

Marc ZIOLKOWSKI : il y en a un paquet, avant qu'elles soient découvertes par la police municipale ou par les riverains ou par la gendarmerie, en attendant, elles sont sur la commune de Grézieu. Je pense qu'il faut faire preuve d'un peu plus de vigilance.

Hugues JEANTET : en tout cas, ça fait parler parce que nous sommes interpellés quand même régulièrement.

Bernard ROMIER : je vous trouve un peu injustes parce que nous avons fait de gros efforts : parking de la salle des fêtes, parking du cimetière, le Tupinier où la voiture est surveillée mais elle est régulièrement déplacée.

Robert NICOLETTI : maintenant, cette voiture est sur la route principale mais elle ne gêne plus l'impasse du Tupinier.

Bernard ROMIER : si vous avez des signalements, il faut nous le dire et on les marque.

Marc ZIOLKOWSKI : je me promène avec mon chien et je peux vous faire une liste tous les jours. Mais si je peux la faire, la police municipale peut la faire aussi.

Bernard ROMIER : d'autres questions ?

Renée TORRES : pourrait-on avoir un bilan de la rentrée scolaire ? Parce que nous n'avons eu qu'un article dans le journal indiquant qu'il y avait un peu moins d'enfants à l'école maternelle.

Elodie RELING : il y a une grosse coquille dans cet article car il n'y a pas 11 classes de maternelle mais 9.

Renée TORRES : il y avait combien de classes avant ?

Elodie RELING : 9.

Renée TORRES : 9 ? Donc, il n'y a pas eu de création ?

Elodie RELING : non parce que nous avons perdu en effectifs. Nous sommes passés sur des classes de 24 enfants.

Hugues JEANTET : sur le territoire de Lyon, il y a de moins en moins d'élèves aussi, il y a beaucoup de classes qui ferment.

Renée TORRES : et en élémentaire ?

Elodie RELING : en élémentaire, ça n'a pas bougé.

Renée TORRES : on a le même effectif que l'année dernière ? Apparemment, par rapport aux prévisions, il y a moins d'enfants ?

Elodie RELING : il n'y a pas eu de création de poste. Les prévisions que nous avions étaient bonnes.

Renée TORRES : sur l'article, il était indiqué qu'on attendait au moins 21 enfants ou plus.

Bernard ROMIER : pas cette année.

Pierre GRATALOUP : c'est l'année prochaine.

Bernard ROMIER : il était prévu peu d'entrées en maternelle cette année. Mais qu'il y aurait une grosse rentrée en CP avec des petits départs en CM2.

Elodie RELING : ce sera pour l'année prochaine, à la rentrée 2023. C'est pour cela que nous avons prévu l'installation d'un Algeco au budget.

Virginie BLAISON : vous avez entendu que des mairies proposent maintenant des yourtes pour faire des salles de classe ? A priori, les enfants sont bien mieux que dans des Algeco.

Emeric MOREL : a-t-on pu regarder les problèmes d'adressage route du Col de la Luère ? J'ai encore perdu un courrier que j'ai reçu un mois après.

Pierre GRATALOUP : on travaille sur la numérotation métrique. On l'explique dans le prochain magazine. En revanche, c'est une procédure longue et nous n'en sommes qu'au début.

Jean-Claude CORBIN : vous savez que vous devrez refaire tous vos papiers ? Carte grise, permis, carte d'identité...

Pierre GRATALOUP : la seule obligation concerne la carte grise mais nous l'évoquons dans l'article du magazine.

Bernard ROMIER : c'est un point que nous avons failli mettre à l'ordre du jour mais nous devons mener une réflexion au préalable : faire tout le territoire de la commune ou commencer par certains quartiers. C'est très lourd à mettre en place, très compliqué.

Emeric MOREL : merci.

Anne-Marie MATHIEU : ce n'est pas une question mais une demande pour le prochain conseil municipal : est-ce que l'on pourrait avoir les documents sur le partage comme d'habitude et pas en lien sur la boîte mail parce que je n'ai pas réussi à l'ouvrir.

Pierre GRATALOUP : combien êtes-vous dans le même cas ? Trois ? Il faut que je regarde.

Bernard ROMIER : on va regarder cela. D'autres interventions ? Non ? Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Monsieur Emeric MOREL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Emeric Morel, consisting of several fluid, overlapping loops.

Monsieur Bernard ROMIER
Maire

A black ink signature of Bernard Romier, featuring a complex, multi-looped cursive style.